

Année universitaire 2024-2025

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE
FS 50% (DIU)

Inspé de l'Académie de Créteil

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation



Vos interlocuteurs

Vous pouvez rencontrer à tout moment un membre de l'équipe de direction du site où vous suivez votre formation, ou vous adresser au secrétariat pédagogique de ce site.

Le cas échéant vous pouvez demander un rendez-vous au responsable du site :

Inspé - sites de formation

	Bonneuil-sur-Marne (94)	Livry-Gargan (93)	Sénart (77)	Torcy (77)
Responsables des sites	Noémie Dagouret	Cédric Sebisch	Stéphane Vassort	
Accueil	01 49 56 37 16	01 41 70 72 00	01 64 41 35 00	01 60 05 93 40
Gestionnaires pédagogiques	01 49 56 37 19 01 49 56 37 18	01 41 70 72 43 01 41 70 72 04	01 64 41 36 13 / 16	01 60 05 93 43 / 45
Contacts mails			secpeda.senart@u-pec.fr	secpeda.torcy@u-pec.fr

Service Master MEEF 1

Responsable : Julie Horoks

master-premier-degre@u-pec.fr

Scolarité

scol-inspe@u-pec.fr

L'ensemble des informations quotidiennes qui vous concernent sont en ligne sur les pages Internet du site où vous suivez votre formation : <http://inspe.u-pec.fr/scolarite/>

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Lauréats au CRPE de l'Académie de Créteil, vous êtes inscrits en DIU à l'Inspé de l'Académie de Créteil, nous vous y souhaitons la bienvenue. Dans le cadre de cette année de DIU, vous allez rentrer dans une démarche de formation et d'expérience qui va vous préparer à exercer un métier, en alliant formation et stage en responsabilité.

L'école maternelle et l'école élémentaire constituent les fondations de la réussite future des élèves, telles que définies par la loi d'orientation et de refondation de l'école de la République. Votre formation dans le cadre de ce DIU est un gage de votre volonté d'apporter votre contribution à cet édifice, et vous intègre dans une formation exigeante, celle mise en œuvre par l'Inspé de l'Académie de Créteil.

Cette formation va vous préparer à exercer le métier de professeur des écoles, et à œuvrer pour les apprentissages de tous, à travers les disciplines de la polyvalence, mais aussi des domaines cognitif, langagier, culturel, scientifique, civique, social et physique, en prenant en considération le développement et les spécificités de chaque élève. Tout au long de cette année de DIU, vous serez accompagné dans votre parcours par des professionnels d'expérience : enseignants de l'Inspé, formateurs de l'Éducation nationale, qui auront pour ambition commune votre réussite à tous les niveaux de la formation. Ils vous permettront de développer les compétences professionnelles (théoriques, pratiques et scientifiques) nécessaires à l'exercice du métier. Vous serez initiés à l'analyse de situations professionnelles au sein d'une formation intégrée, comprenant à la fois des enseignements disciplinaires et didactiques, liés à l'évolution de la recherche, et du stage en responsabilité organisés en milieu scolaire faisant l'objet d'un accompagnement.

Ainsi, le contenu de la formation proposée en DIU s'adosse au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Il s'inscrit dans les normes qui régissent le diplôme interuniversitaire, il prend en compte la politique nationale en matière d'éducation et s'appuie sur les programmes d'enseignements.

L'Académie de Créteil, plus que n'importe quelle autre peut-être, a besoin d'enseignants de talent, en raison de l'extraordinaire diversité sociale de son public scolaire, qui en est à la fois la richesse et la contrainte. Se mobiliser pour améliorer les résultats de tous les élèves y est, notamment pour les jeunes enseignants, un défi qui vaut la peine d'être relevé, car l'enjeu est l'avenir de nos enfants. À travers la diversité, la spécificité et la complémentarité des unités d'enseignement de ce DIU, notre ambition est de vous permettre d'exercer le métier que vous avez choisi de façon éclairée, avec sérénité, plaisir et bienveillance, dans une perpétuelle dynamique de renouvellement, de recherche et de formation, et de contribuer, à travers vous, à l'épanouissement et à la réussite des élèves.

Julie Horoks
Responsable Master MEEF 1

« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation du 1^{er} degré ».

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Présentation du Diplôme d'Université

Objectifs

Le Diplôme Interuniversitaire (DIU) « Professeurs des écoles stagiaires - entrée dans le métier » concerne les fonctionnaires stagiaires n'étant pas diplômés d'un master MEEF et réalisant, de ce fait, un stage en responsabilité à mi-temps dans l'éducation nationale.

La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en fin d'année de stage en vue d'une titularisation en tant que professeur des écoles.

L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Elle comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie. Pour les professeurs, la didactique de la (ou des) discipline(s) enseignée(s) représentera au moins un tiers du temps de formation.

De plus, elle comprend une formation :

- à la laïcité et aux valeurs de la République ;
- à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- à l'égalité filles-garçons ;
- au numérique participant à la certification au numérique conformément au référentiel partagé par tous les

Inspé. La validation des compétences numériques PIX+EDU (volet PIX) sera proposée à ce public lors de sa première année de titularisation, qui suivra l'année de stage faisant l'objet de ce DIU.

Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation.

- Parcours « premier degré » (professeur des écoles)
- Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner à l'école primaire à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale
- Animation et gestion d'un groupe d'élèves
- Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage
- Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins, avec prise en compte de la diversité des élèves.
- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)
- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations...)
- Organisation d'événements, de sorties en respect de la réglementation en vigueur

La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013)¹. 14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 4 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.

Compétences spécifiques à tous les professeurs :

P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves

P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Organisation

Les enseignements comprennent une formation pluridisciplinaire au métier et sont, pour les fonctionnaires stagiaires (FS), dispensés dans le site de formation de l'Inspé du département où ils sont affectés.

Stage

Les étudiants reçus au concours, bénéficient du statut d'étudiant fonctionnaire stagiaire, régit par l'employeur (Rectorat de l'Académie de Créteil).

Au cours de leur stage, les étudiants sont accompagnés par des formateurs universitaires et/ou par des maîtres-formateurs.

La formation (temps de cours sur les sites Inspé et stage en responsabilité) est évaluée conjointement par les formateurs de l'Inspé et de l'Éducation nationale.

EPREL – Espace Pédagogique de Ressources En Ligne (inscription obligatoire)

Une plateforme de cours en ligne « EPREL » est mise à disposition des étudiants par l'UPEC.

Elle permet aux étudiants d'y retrouver toutes les ressources déposées par les enseignants :

- suivi de cours en ligne ;
- téléchargement d'un cours, d'exercices, de contenus et de liens web... ;
- réalisation d'exercices en ligne ;
- travaux ;
- visualisation du calendrier des travaux ;
- messagerie ;
- forum de discussions.

Démarche pour se connecter à EPREL :

Être obligatoirement inscrit administrativement et être détenteur :

- de son numéro d'étudiant ;
- d'une adresse mail étudiant UPEC ;
- procéder à la validation du compte EPREL sur <http://eprel.fr> avec l'identifiant et le mot de passe de votre messagerie UPEC.

Vous devenez professionnel, l'utilisation de votre adresse mail universitaire comme compte de messagerie est OBLIGATOIRE.

Le réseau des bibliothèques de l'Inspé

Réparti sur les 5 sites d'enseignement, le réseau des bibliothèques de l'Inspé est intégré au Service Commun de la Documentation de l'UPEC.

Pour vos recherches documentaires et pour vos emprunts (votre carte d'étudiant suffit), vous pouvez contacter les bibliothèques suivantes :

Bibliothèque/site	Plages d'ouverture		Téléphone	Courriel
	Jours	Horaires		
Bonneuil sur Marne	lundi au vendredi	9h-18h	01 49 56 38 17	
Livry-Gargan	lundi au vendredi	9h-18h	01 41 70 72 72	
Saint-Denis	lundi au vendredi	9h-18h	01 49 71 87 06	
Sénart	lundi au vendredi	8h30-18h30	01 64 13 15 82	
Torcy	lundi au vendredi	9h-18h	01 60 05 93 48	
	certaines samedis	9h à 13h		

Les enseignements du DIU

UE1 - Connaître le métier d'enseignant – 39 heures	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'enfant, l'élève et les processus cognitifs d'apprentissage ➔ Psychologie -Les notions en sciences cognitives : le développement cognitif, moteur et langagier, en contexte de communication et de socialisation. Les opérations cognitives mobilisées en maternelle, ainsi que le développement du langage au cycle 1. -L'apprentissage de l'écriture et de la production écrite, les troubles qui y sont associés et les dispositifs et outils permettant d'améliorer leur apprentissage. 	9h
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et construire des pratiques adaptées aux besoins des élèves ➔ Toutes disciplines - Sciences de l'éducation -Connaître en contexte l'influence des facteurs sociaux, affectifs, du contexte dans l'apprentissage -Connaître les enjeux éducatifs et d'apprentissage propres à l'élémentaire et à la maternelle en articulation aux programmes et instructions officielles. -Élaborer des dispositifs d'enseignement-apprentissage répondant aux programmes et instructions officielles ainsi qu'aux besoins des élèves. -Évaluer les apprentissages au service de la réussite de tous les élèves. -Savoir expliciter pour mieux lutter contre les inégalités 	18h
<ul style="list-style-type: none"> • Construire les postures et gestes professionnels du professeur des écoles ➔ Toutes disciplines -Connaître et comprendre l'école à partir du stage (relations aux parents, partenaires, instances). -Établir des choix pédagogiques (type d'autorité, place du groupe, de l'autonomie). -Connaître les gestes professionnels et développer les outils permettant d'en faire un usage raisonné. 	12h

⇒ **Analyse réflexive de la pratique professionnelle en appui sur des travaux de recherche 12h**

Évaluation

UE1 ➔ 1 écrit réflexif transversal sur une problématique professionnelle observée durant l'année de stage en cours, en appui sur des travaux de recherche (méthodo-ressources, ...) en lien avec les visites de classe (formateurs Inspé - EN)
➔ cahier des charges : 4 pages et annexes en supplément
Accompagnement des formateurs pour améliorer l'écrit réflexif
Validation binaire : ACQUIS - NON ACQUIS

UE2 - Construire les savoirs disciplinaires et leur didactique dans le cadre de la polyvalence du professeur des écoles et des enseignements à dispenser – 129 heures

• Construire les savoirs fondamentaux en français et leur didactique pour les cycles 1, 2 et 3

-Former à une pratique experte de l'apprentissage du langage, oral et écrit, et de l'enseignement de la lecture et de l'écriture en mobilisant notamment les références institutionnelles et les acquis de l'ensemble de la recherche

-Consolidation des connaissances et notions et construction des savoirs didactiques dans les domaines de l'étude de la langue, de la lecture et de l'écriture, de l'oral, de la littérature.

-L'oral comme moyen d'expression, de communication et d'élaboration de la pensée, l'évaluation des compétences linguistiques et langagières.

-Les enjeux de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture : construction du langage, décodage, compréhension, stratégies d'interprétation, rédaction, travail sur la norme orthographique et grammaticale, évaluation.

30h

• Construire les savoirs fondamentaux en mathématiques et leur didactique pour les cycles 1, 2 et 3

Articuler les savoirs disciplinaires, didactiques et professionnels pour enseigner les mathématiques à l'école.

Les contenus traitent des mathématiques à enseigner à l'école pour les trois cycles de l'école : construction du nombre, exploration des formes, des grandeurs et des suites organisées à l'école maternelle, nombres et numération, géométrie plane et dans l'espace, grandeurs et mesures, calcul posé ou réfléchi. La résolution de problèmes sera traitée à travers tous ces domaines à la fois comme moyen de construire des connaissances ou de les adapter.

Des thématiques professionnelles seront également traitées comme la distinction entre mise en commun, correction et synthèse, l'importance de l'institutionnalisation des savoirs ou bien encore de la différenciation en appui sur les variables didactiques ou bien encore les fonctions de l'évaluation.

30h

Évaluation 1

1 discipline au choix en français ou en mathématiques

→ construction d'une fiche de préparation contextualisée dans une séquence et analyse réflexive de la séance

UE2 (suite) - Construire les savoirs disciplinaires et leur didactique dans le cadre de la polyvalence du professeur des écoles et des enseignements à dispenser

• Construire les savoirs des disciplines et leur didactique pour les cycles 1, 2 et 3

Arts plastiques 9h, Éducation musicale 9h, Histoire/Géographie/EMC 12h, EPS 12h, Sciences et technologie 12h, LVE 9h.

Dans chacun des domaines de savoir enseignés à l'école, la formation porte sur les savoirs à enseigner, les objectifs d'apprentissage et la construction d'une séance – séquence qui s'inscrit dans une progression et une programmation, les méthodes et démarches à proposer aux élèves, la connaissance et l'usage des supports de travail, la différenciation et la personnalisation des apprentissages, l'évaluation.

Acquisition des principes structurant les différents domaines de savoir en prenant appui sur les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture : éléments d'épistémologie, concepts didactiques et approches pédagogiques en histoire, géographie, éducation physique et sportive, langue vivante, sciences et technologie, éducations à (éducation artistique, culturelle et sensible, éducation aux médias et à l'information ...)

Éléments d'épistémologie et didactique de l'interdisciplinarité : construire un projet interdisciplinaire au service des objectifs inscrits dans les programmes en intégrant des savoirs et des compétences disciplinaires et transversales.

Usage d'une langue (B2) en situation professionnelle.

63h

Certification numérique PIX+EDU (*ne rentre pas dans l'évaluation du DIU*)

Réalisation du volet « pratique professionnelle de la certification PIX+Edu » : conception d'un dossier présentant la conception, la mise en œuvre et le retour réflexif d'une activité mettant en œuvre au moins un outil numérique → *Travaux qui ne rentrent pas dans la validation du DIU*

6h

Évaluation 2

1 discipline au choix parmi les disciplines de la polyvalence (Arts plastiques, Éducation musicale, Histoire/Géographie/EMC, EPS, Sciences et technologie ou LVE)

En s'appuyant sur la connaissance d'une discipline, l'évaluation, explicitée par chaque formateur, pourra porter sur un des deux travaux suivants :

1) Présenter une séance mise en œuvre dans votre classe et l'analyser

ou

2) Questionner, analyser une ressource (documentaire, matérielle, ...) au choix ou, éventuellement, fournie (production d'élève, manuel, témoignage d'enseignant, propositions d'enseignant sur la toile ou dans les livres pédagogiques, sites académiques, site départementaux...), à mettre en perspective avec sa pratique professionnelle (évolution des représentations initiales, expériences, conseils...) et la formation disciplinaire

Pour les 2 évaluations

UE2 Validation binaire : ACQUIS - NON ACQUIS

UE3 - Connaître la laïcité, les valeurs de la République et les contextes de l'enseignement – 43 heures

• Connaître et respecter le cadre laïque 6h

Philosophie – EMC

Connaître et comprendre la laïcité à partir de son cadre juridique (loi 1905, loi 2004, jurisprudence et exemples d'application)

• Construire une posture professionnelle respectueuse des valeurs de la République et du cadre institutionnel 15h

Philosophie

Culture juridique, déontologique, éthique et prise de décision. Découvrir le cadre institutionnel et cultiver le discernement déontologique en raisonnant à partir de cas pratiques

21h

• Connaître les principes et les contextes de l'école inclusive 8h

Formateurs ASH

Connaître les principaux concepts de l'éducation inclusive du point de vue éthique et pédagogique. Découvrir les différents dispositifs, structures et modalités d'accompagnement possible (EBEP + allophones). Développement de pratiques permettant la participation effective de tous les élèves à l'ensemble des activités d'enseignement

8h

• Connaître les inégalités scolaires 14h

Sociologie - Sciences de l'Education

-Connaître les contextes scolaires, de l'éducation prioritaire et du cadre de référence ; questionnement des effets possiblement inégalitaires des pratiques enseignantes

-Construire une culture de l'Égalité filles-garçons : le genre à l'école comme agent des inégalités filles/garçons. Développer une pédagogie égalitaire (lutte contre les stéréotypes ; prévention des violences sexistes ; questionnement des pratiques enseignantes, postures, supports et modalités de communication)"

Travail collaboratif en autonomie : construire sa professionnalité enseignante : un enseignement explicite, la gestion de classe en maternelle et en élémentaire, construction et analyse de situations d'enseignement/apprentissage (6 jours avec découverte des trois cycles)

14h

Évaluation 3

UE3 → 1 étude de cas

Validation binaire : ACQUIS - NON ACQUIS

DIPLÔME

Evaluation binaire → ACQUIS-NON ACQUIS

Obtention du diplôme avec toutes les UE sont validées → session 2 de rattrapage possible

Pour l'obtention du diplôme :

- ⇒ Suivi des 250 h de formation et rendus des travaux, assiduité et engagement dans la formation et travail en autonomie.

Attendus en fin de formation

- « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

- « Le professeur polyvalent, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : · mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; · déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; · analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

- « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

NOR : MENE1315928A
arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013
MEN - DGESCO A3-3

Vu code de l'éducation ; décret n° 70-738 du 12-8-1970 modifié ; décret n° 72-580 du 4-7-1972 modifié ; décret n° 72-581 du 4-7-1972 modifié ; décret n° 80-627 du 4-8-1980 modifié ; décret n° 90-680 du 1-8-1990 modifié ; décret n° 92-1189 du 6-11-1992 modifié ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 modifié ; avis du Haut conseil de l'éducation du 11-3-2013 ; avis du CSE du 6-6-2013

Article 1 - La liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier est précisée à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - L'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier est abrogé. Toutefois ses dispositions demeurent applicables aux personnels enseignants et d'éducation stagiaires, lauréats des concours de recrutement ouverts antérieurement au 1er septembre 2013.

Article 3 - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 2013.

Article 4 - Le secrétaire général, le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 1er juillet 2013.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le secrétaire général,
Frédéric Guin

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Paul Delahaye

Annexe

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à

1. Affirmer que **tous les personnels concourent à des objectifs communs** et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;

2. Reconnaître la **spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice ;

3. Identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14),
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4),
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle

et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves
La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école

. Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.

. Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En particulier, au collège

. Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignant.e.s spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique

. Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école

- . Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.
- . Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

En particulier, au lycée professionnel

- . Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.
- Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école

- . Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.
- . Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

En particulier, au lycée

- . Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur.
- . Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel

- . Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.
- . Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école

- . À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.
- . Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).
- . Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.
- . Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.
- . Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

En particulier, au lycée professionnel

- . Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves.
- . Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés.
- . Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Plus d'informations sur
<http://inspe.u-pec.fr/>

